

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 2 juillet 2018**

-----  
**Compte-rendu sommaire/Procès-Verbal de la séance**

**L'an deux mille dix-huit et le deux du mois de juillet**, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Mazerolles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. CONDÉRANNE Jean-Léon, Maire.

**Etaient présents** : Mmes et MM CONDERANNE Jean-Léon Maire, PEGUILHE Christian, LAMANE Christian, GOMES Stéphanie, KAHLA-PEGUILHE Isabelle Adjoints, ARIZA François, LAPEYRE Elizabeth, BORDENAVE Pascal, DARRIBERE Aline, LAYAA-LAULHE Christophe, MALE Nathalie, SANTOS Paula et HERALD Xavier conseillers municipaux.

**Etait excusée** : BIGNES Florence

**Etait absent** : MOUREU Pierre.

**Date de convocation** : le 26 juin 2018.

Xavier Hérald a été élu secrétaire de séance.

\*\*\*

**Présentation panneaux photovoltaïques**

La société SLER est venue présenter sa gamme de panneaux photovoltaïques au conseil municipal en vue d'une éventuelle installation sur le toit de la grange et du foyer rural.

**Point sur les travaux et les projets**

- **Salle des sports** : Monsieur le Maire a informé l'assemblée qu'un avenant au lot carrelage, détenu par l'entreprise Carro'now a été signé pour un montant de 1040€ HT. Il porte sur la réfection du carrelage de l'entrée des vestiaires qui était en mauvais état. De plus, le fronton et les portes de la salle des sports sont à repeindre. Des devis seront demandés.

Par ailleurs, le conseil municipal souhaite que les modalités de réservation du court de tennis, soient communiquées à l'ensemble des usagers via le panneau lumineux. Une demande sera adressée au club de tennis afin qu'il fournisse à la mairie la marche à suivre pour effectuer les réservations.

- **Local technique** : La demande de subvention, pour le projet de construction d'un bâtiment comprenant un local technique, une salle pour les associations et un préau couvert, a été retenue pour un montant maximum de 76 841.25€, l'aide étant calculée en fonction des dépenses réalisées et justifiées.

Le conseil municipal a, en outre, pris connaissance du projet et des honoraires de l'architecte pour la construction de ce futur bâtiment. Au vu des plans, la décision a été prise d'agrandir la salle des associations et d'installer les vestiaires des employés communales dans la grange.

- **Grange** : Des devis concernant le désamiantage et la réfection du toit en bac acier de la grange ont été présentés afin d'évaluer le coût des travaux.

- **Programme voirie** : Suite à l'appel d'offres pour le programme voirie, l'entreprise LAPEDAGNE a obtenu le marché pour un montant de 41 310€ HT.

## Affaires scolaires

- **Compte-rendu du conseil d'école** : le compte-rendu du conseil d'école du 25 juin a été fait à l'assemblée. Les effectifs pour la rentrée 2018 sont en forte hausse. Des solutions devront être trouvées au niveau des locaux pour la sieste des petites sections, le dortoir actuel n'étant pas suffisant pour tous les accueillir, mais aussi pour l'éventuelle ouverture d'une troisième classe bilingue. La décision, pour ce dernier point, sera prise à la rentrée par l'inspection d'académie après comptage des effectifs. Le conseil municipal a d'ailleurs décidé de demander à cette dernière s'il était possible de limiter le nombre d'inscription dans cette section.
- **Participation aux frais de fonctionnement des classes bilingues de l'école de Mazerolles** : Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une lettre de la préfecture concernant la participation aux frais de fonctionnement des classes bilingues de l'école de Mazerolles. Monsieur le Préfet rappelle que la commune de Mazerolles dispose de la faculté de demander une participation au financement de la scolarisation des élèves d'autres communes inscrits en bilingue. En effet, l'article L.212.8 modifié par la loi n°2015-991 prévoit que « le maire de la commune de résidence dont les écoles ne dispensent d'un enseignement en langue régionale ne peut s'opposer y compris lorsque la capacité d'accueil de ces écoles permet de scolariser les enfants concernés, à la scolarisation d'enfants dans une école d'une autre commune proposant un enseignement de langue régionale et disposant de places disponibles. »
- **Acquisition matériel pour l'école** : le devis de l'entreprise ID Office, portant sur l'achat de tables et de chaises pour les classes et de lits pour la sieste, a été validé pour un montant de 1350.76€ HT.
- **Création de deux emplois** : le conseil municipal a, en outre, délibéré pour créer deux CDD d'agents de collectivité pour l'école à la rentrée 2018.
- **Demande d'inscription** : le Conseil municipal a examiné la demande d'une famille de Geüs d'Arzacq souhaitant scolariser son enfant en petite section l'année prochaine. Au regard du nombre important d'élèves attendus la rentrée prochaine, le conseil municipal a décidé de ne pas donner suite à cette demande.

## Questions diverses

- **Offre de complémentaire pour les administrés** : Monsieur le Maire a présenté la proposition de l'entreprise AXA concernant une offre de complémentaire santé pour les administrés. Une réunion d'information, en partenariat avec le club des aînés, pourra être organisée après délibération du conseil municipal. Une décision sera prise au prochain conseil.
- **Subvention Anaïs Salesses** : Le conseil municipal a délibéré pour octroyer une subvention de 100€ à Anaïs Salesses, qui a participé au championnat du monde de BMX en Azerbaïdjan, afin de la soutenir dans ses performances sportives.
- **Compte-rendu de la réunion pour la journée des associations** : la journée des associations se tiendra le 8 septembre 2018 de 16 heures à 19 heures. Un marché des producteurs sera également organisé durant cette manifestation avec la possibilité de se restaurer le soir. La soirée sera animée par un groupe de pop-rock, Good Times, financé par l'association Mazerolles Culture Loisirs.
- **Location appartement T3** : le locataire occupant l'appartement T3 au-dessus de l'école a déposé son préavis pour quitter l'appartement. Les dossiers de candidature pour occuper ce logement conventionné PALULOS et donc soumis à des conditions de revenus, devront être déposés au secrétariat de la mairie.

- **PLUi** : un état des lieux des surfaces agricoles a été réalisé avec les agriculteurs, les élus et la chambre d'agriculture mi-juin lors d'une réunion se tenant à Mazerolles. De plus, les élus désignés comme référents pour le PLUi de l'ex communauté de communes du canton d'Arzacq, ont fait le tour de ce territoire afin de voir les différences d'urbanisme entre chaque village.
- **Echange de parcelles**: Une demande d'échange de parcelles avait été faite auprès de la Commune. Après négociation avec les requérants et au regard du déséquilibre des superficies des deux parcelles concernées, l'échange sera acceptée sous conditions. En effet, en plus de l'échange, la commune demande à ce que le requérant lui cède, à titre gracieux, une bande de terrain d'environ 20m<sup>2</sup> sur une parcelle située route de la lande afin de créer un accotement et un fossé. A cette fin, un document d'arpentage sera réalisé par un géomètre expert et les frais liés à cette affaire, seront partagés à parts égales entre les deux parties. Le deuxième adjoint, rencontrera de nouveau les requérants afin de finaliser cet échange.
- **Coffret armoire électrique ancienne poste** : le devis de l'entreprise Socopal, concernant la fabrication et la pose d'un coffret pour dissimuler les compteurs électriques de l'ancienne poste, a été approuvé pour un montant de 1187.25€ HT.

Vu par nous, Maire de la commune de Mazerolles, pour être affiché le 24 juillet 2018 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des Collectivités territoriales.

A MAZEROLLES, le 24 juillet 2018  
Sceau de la mairie

Le Maire

Jean-Léon Condéranne